

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer Méditerranée  
Délégation en Corse  
Antenne Emploi/Formation maritimes en Corse

**Procès verbal du jury de validation d'évaluation (Certificat Restreint d'Opérateur)**  
Valable exclusivement pour une navigation nationale

**Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia**

**12 février 2020**

Vu le Code des transports, notamment son article L 5521-2  
Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,  
Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,  
Vu la décision n° 752/2018 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 20 février 2018 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée.

Composition du jury :

Présidente : Mme Séverine ADOBATI  
Vice-président : M. Michel CECCALDI  
Personnalité qualifiée : M. Cyril ALBALADEJO

Le jury s'est réuni dans les locaux du Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia, Batterie des Turquines BP 65, 20 289 Bastia, le 12 février 2020.

Le jury de validation a examiné la session d'évaluation suivante :

Évaluation du Certificat Restreint d'Opérateur (valable exclusivement pour une navigation nationale), organisé par le prestataire agréé « Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia ».

Après délibération, le jury valide les résultats suivants

## Certificat restreint d'opérateur (CRO)


Organisme : Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia

Session du 06 janvier 2020 au 07 janvier 2020

NOM Prénom	Module CRO-1 : Base CRO			Module CRO-2 : Anglais	
	Épreuve écrite : « connaissance des caractéristiques de base du service » (coefficient 2) note élim ; <8	Épreuve pratique : « connaissance de l'utilisation d'une station » (Coefficient 4) note élim <10	Acquisition du module CRO-1	Epreuve orale : Anglais  (Coefficient 2) note élim <10	Acquisition du module CRO-2
ALCARAZ Vincent Raphael	14	15	Acquis	Module non passé.	
ALCARAZ Vincent Jean	14	16	Acquis		
CAPODIMACCI Thierry	15	14	Acquis		
DEROSA Mario	16	15	Acquis		
GALANTI Martin	16	14	Acquis		
MICHELI Jacques	14	14	Acquis		
MORIN Stéphane	11	15	Acquis		
SALVINI Nicolas	11	15	Acquis		
SANCI Pierre Louis	14	14	Acquis		
SERRERI Michel	16	14	Acquis		
VITIELLI François	14	14	Acquis		

Fait à Bastia, le 12 février 2020

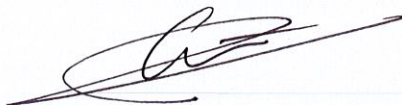
La présidente



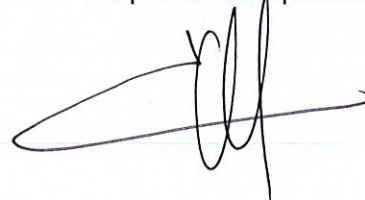
Séverine ADOBATI

Adjointe au Délégué du Directeur InterRégional  
de la Mer Méditerranée pour la Corse

Le vice-président



La personne qualifiée



Procès verbal transmis à la DIRM Marseille

15 bis, boulevard Sampiero  
20000 Ajaccio